

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 3 février 2022

Urbanisme N°011-2022 : Convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

La commune d'Ambilly, par délibération du 19 décembre 2013, a choisi de participer à la mutualisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme sous l'égide d'Annemasse Agglomération.

Dans ce contexte, une cellule d'instruction mutualisée a été créée le 2 janvier 2014. Elle exerce actuellement le travail technique d'instruction pour 9 communes de l'agglomération.

Depuis, des conventions ont été proposées afin de s'adapter aux missions réelles dudit service. Pour la Commune, un premier avenant à la convention initiale pour le « service commun » a été signé le 18 février 2016 prévoyant ainsi la mise en relation d'un architecte-conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) avec les porteurs de projet.

Depuis le 1er janvier 2022, de nouvelles missions sont mises en application :

- Intégration de l'obligation réglementaire de dématérialisation de la réception et de l'instruction des actes ;
- Réalisation des missions de contrôle de conformité et de police de l'urbanisme et pour lesquelles un nouvel agent a été spécialement recruté.

Ces missions sont intégrées dans une nouvelle convention jointe à la présente délibération et qui remplace la convention initiale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5411-4-2 ;

Vu la délibération du bureau d'Annemasse Agglo du 14 décembre 2021 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 1^{er} février 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme telle que jointe en annexe ;
- **DE DIRE** que cette nouvelle convention remplace la précédente convention signée en 2016 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme telle que jointe à la présente délibération.

Pièces jointes :

- Délibération du bureau d'Annemasse Agglo
- Convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme